



Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **S & P Construction Sàrl**, de siège social à, 1963 Vétroz
2. Déclaration de faillite: 26.08.2015
3. Suspension de faillite: 02.11.2016
4. Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 22.11.2016
5. Avance de frais: CHF 5'000.00

Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.

6. **Remarques:** La procédure susmentionnée, ouverte par décision du Tribunal d'Hérens et Conthey en date du 26 août 2015, est liquidée en la forme sommaire selon prononcé du 14 septembre 2015. Ensuite de constatation de défaut d'actifs, la liquidation est suspendue conformément au prononcé de la même autorité le 2 novembre 2016.

La faillite sera clôturée si, dans les dix jours, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas l'avance de frais fixée à Fr. 5'000.00 conformément à l'art. 230 LP, sous réserve d'avances ultérieures.

But social : Exploitation d'une entreprise de construction et génie civil, ainsi que tous travaux et services y relatifs, notamment maçonnerie, béton armé, démolition, rénovation, aménagement extérieurs, commerce, importation, exportation, commercialisation de tout matériel et matières premières nécessaires à l'entreprise; toutes opérations mobilières, immobilières et financières convergentes.

Office des faillites du district de Conthey
R. Vergère, préposé
1963 Vétroz

03150873

